

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

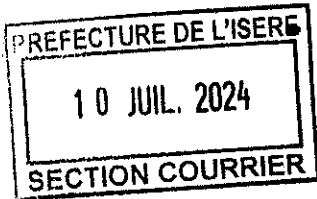
Centre Communal d'Action Sociale

**Séance du : Mardi 2 juillet 2024**

**Présents** : Mmes / LOMBARDO / BRUNET JAILLY / SEYMAT  
/ VIALLE / CUILLIER  
MM. DUMAS / DURILLON / ALLAMANDO /  
TRANCHAND / AKYUREK

**Absents / Excusés** : Mmes ZULIAN / HAMDI  
M. LEROY

**Pouvoirs** : Mme ZULIAN à Mme LOMBARDO  
Mme HAMDI à Mme LOMBARDO  
M. LEROY à Mme BRUNET JAILLY



Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

**Secrétaire de séance** : Christine NEMOZ-MOREL

N° 2024/02/07/21

**OBJET : CCAS – CONVENTION / MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN CONFORMITE DES TRAITEMENTS DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL AU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**

Il est rappelé que le Règlement Général de Protection des Données est entré en application le 25 mai 2018. Le respect de ces nouvelles obligations requière une lourde charge pour les collectivités territoriales, générant de nombreux fichiers de données personnelles. Il requière également une vigilance quotidienne concernant l'évolution des traitements et une connaissance approfondie du contexte légal et des procédures mises en place.

Dans ce contexte, la CAPV a créé un poste de Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) et l'a mis à disposition des Communes ayant décidé d'adhérer au dispositif.

Par délibération DEL2020\_021 du 20 février 2020 le Conseil municipal a décidé de recourir aux services de la CAPV pour la mise en place d'un accompagnement dans la gestion de la conformité des traitements aux dispositions légales relatives à la protection des données personnelles.

Par délibération du 13 février 2024, le conseil communautaire de la CAPV a réévalué le coût fixé de la prestation, selon les modalités suivantes :

- Coût salarial du DPO (27 € / heure), frais de gestion de 4 % qui s'appliquent sur le montant du coût salarial révisé.

Le tarif est ensuite déterminé en fonction du nombre d'heures annuelles réalisées par le DPO pour l'ensemble des communes et proratisé en fonction de la population de la commune (dernier recensement légal de l'INSEE).

Le montant du tarif sera révisé annuellement, selon la formule figurant à l'article 5 de la convention.

- Participation à l'acquisition d'un logiciel pour assurer la conformité au RGPD (91,00 € par an TTC et par commune).

Le montant de la licence sera révisé en janvier 2026, après renouvellement du marché.

Ce tarif est applicable dès signature de la convention.

Vu le règlement européen dit « Règlement Général de Protection des Données (RGPD) » en date du 25 mai 2018.

Vu la délibération du 17 décembre 2019 du conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) portant création d'un poste mutualisé de Délégué à la Protection des Données.

Vu la délibération DEL2020\_021 du 20 février 2020 par laquelle le Conseil municipal a décidé de recourir aux services de la CAPV pour la mise en place d'un accompagnement dans la gestion de la conformité des traitements aux dispositions légales relatives à la protection des données personnelles.

Vu la délibération DELIB2024\_020A de la CAPV, en date du 13 février 2024 concernant la mise à jour de la convention pour la mise en conformité au RGPD des communes et établissements.

Vu la délibération DEL2024\_046 du Conseil Municipal, en date du 25 avril 2024 approuvant la mise à jour de la convention.

Considérant la réévaluation par la CAPV du coût fixé,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour la prestation du Délégué à la Protection des Données.
- **AUTORISE** la Présidente, ou la vice-présidente ayant délégation en la matière à signer ladite convention.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET RENDU EXECUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le 2 juillet 2024

La Présidente,  
Valérie ZULIAN,  
Et par délégation,  
Mme Joséphine LOMBARDO  
Vice-Présidente du CCAS

